

	FICHES THÉMATIQUES	
	FICHE 14	TOURISME

OBJET

Par la diversité de ses paysages, par son environnement vert et boisé, par sa richesse historique, la Wallonie possède de grands atouts et de nombreuses potentialités sur le plan du tourisme et des loisirs.

Pour valoriser et structurer le secteur du tourisme, le SDER propose notamment de s'appuyer sur le patrimoine touristique wallon et de renforcer l'attrait des pôles et des points d'appui touristiques, ainsi que d'améliorer et valoriser le tourisme diffus et intégré.

Cette fiche présente donc ces grands objectifs et les moyens de les mettre en œuvre. La fiche 1 "Structuration de l'espace" et la carte du Projet de structure spatiale constituent des préalables utiles pour aborder cette fiche les différents éléments de la structure spatiale y sont définis et localisés.

PRINCIPE GÉNÉRAL (p.196)

Le secteur du tourisme et des loisirs se caractérise parfois par une trop grande dispersion des initiatives, tant en matière d'activités qu'en ce qui concerne les infrastructures d'hébergement ou de services. Dans la majorité des cas, la clientèle est à la recherche d'activités ou d'attractions, ainsi que de lieux de restauration et d'hébergement, sans oublier les moyens de transports. Il faut donc, en quelque sorte, fournir un produit touristique complet, qui ne saurait être pris en charge par les seules initiatives particulières.

A tous les niveaux, le secteur ne peut que tirer avantage d'une meilleure structuration et d'une meilleure complémentarité de fonctionnement, notamment par la mise en place de filières et de réseaux; il faut toutefois veiller à ne pas décourager les initiatives individuelles.

La structuration du secteur doit s'appuyer sur une mise en valeur et une promotion des "produits" majeurs (pôles et points d'appui touristiques) et des atouts spécifiques de la région (patrimoine bâti ou naturel et qualité des paysages), afin d'attirer et de retenir une clientèle plus large, notamment les personnes âgées.

En effet, la Wallonie présente des atouts importants sur le plan touristique, notamment par rapport au contexte suprarégional (Flandre, Pays-Bas...). Il s'agit de prendre en compte cette vocation et de la valoriser dans le respect des sites et du patrimoine, en améliorant la notoriété des produits touristiques wallons afin que la région puisse bénéficier de plus de retombées financières grâce à une fréquentation accrue.

OBJECTIF A :

STRUCTURATION DU SECTEUR DU TOURISME (pp.134 - 139, 197)

Pôle régionaux et autres pôles

Des initiatives devraient être prises pour mieux affirmer les potentialités touristiques de Mons, qui sont une des bases sur lesquelles peut s'appuyer son développement.

Le cœur historique de Liège peut également constituer un pôle touristique d'intérêt culturel et patrimonial. Il possède en effet un certain renom au-delà de nos frontières, qu'il convient de mettre en exergue et d'amplifier. Il faudra rénover et restructurer le centre de la ville afin de la rendre accueillante pour le tourisme.

On peut évoquer aussi la situation d'autres pôles possédant un réel pouvoir attractif sur les plans commercial et touristique, dont on pourrait parfois mieux tirer parti; c'est le cas entre autres de Dinant ou de Huy. Par des opérations bien ciblées et de grande qualité, de tels pôles pourront de manière bénéfique accroître les effets de leur potentiel d'attraction.

Pôles d'appui sur le plan touristique

Un certain nombre de pôles ont manifestement un rôle à jouer sur le plan touristique en raison de leurs caractéristiques propres sur le plan culturel et patrimonial et de leur situation au sein d'une zone touristique. Il en est ainsi de Binche, Rochefort, Durbuy, Spa ou Chimay. Il s'agit dans ce cas de valoriser cet atout par des équipements, des services et des activités de qualité destinés aux touristes, tout en se souciant des attentes et des besoins des habitants.

Par exemple, le développement touristique de la région de Spa - Francorchamps - Stavelot - Malmédy demande un accroissement du prestige international de la ville de Spa, qui bénéficie déjà d'une renommée et d'infrastructures d'accueil et de services (thème du thermalisme et de la remise en forme). Le développement de la région peut aussi se baser sur les pôles d'appui de Malmédy et Stavelot, en lien avec le site de l'ancienne abbaye et avec les activités du circuit de sports moteurs de Francorchamps.

Points d'ancrage dans un eurocorridor

Le fait d'être situé dans un eurocorridor permet de développer des activités basées sur des potentialités locales latentes ou de les amplifier. La carte du Projet de structure spatiale pour la Wallonie mentionne à titre d'exemple un certain nombre de ces points d'ancrage possibles. Ils ont été retenus en fonction des caractéristiques et des potentialités locales, mais d'autres pourraient être développés ([voir la fiche 1](#)).

Certains de ces points d'appui possèdent des potentialités touristiques. Il s'agit de :

- sur l'eurocorridor Lille-Liège (MHAL) :
 - Tournai : en raison de ses qualités et potentialités sur le plan urbanistique et de la proximité de la frontière, cette ville a l'opportunité de développer un parc d'affaires et une infrastructure d'accueil touristique de qualité.
 - Huy : en se basant sur sa localisation et ses qualités intrinsèques, la ville peut miser sur des infrastructures d'accueil pour les touristes de passage.

- sur l'eurocorridor Bruxelles-Saar-Lor-Lux :
 - Arlon : sa position de ville-étape et de porte de la Wallonie sera renforcée par une infrastructure d'accueil de qualité et un centre d'information sur le plan touristique. La présence d'un centre universitaire spécialisé est un atout pour développer des technologies dans le domaine de l'environnement.

Le SDER cite ces points d'ancrage à titre d'exemple. D'autres axes de développement tels que les axes majeurs de transports sont aussi à considérer comme éléments structurants, et d'autres points pourraient donc être considérés comme des points d'ancrage.

Points d'appui touristique

Les points d'appui touristiques sont des lieux dont certains ont déjà actuellement une renommée internationale. Ils peuvent servir de point d'appui à un développement touristique d'envergure et de renom international. Ils requièrent dès lors des aménagements et infrastructures d'accueil de très grande qualité. Il faut donc y investir les moyens nécessaires afin d'en faire des lieux attractifs et accueillants, sur lesquels pourra s'appuyer la promotion de l'image de la Wallonie, avec des retombées économiques non négligeables, y compris dans d'autres secteurs.

Il s'agit par exemple de sites tels que le champ de bataille de Waterloo, les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville, les barrages de l'Eau d'Heure, le complexe du canal du Centre, le lac de Butgenbach, le Val-Saint-Lambert ou l'Hôpital Notre-Dame à la Rose

Parmi ces points d'appui majeurs, on veillera prioritairement à réaménager des sites qui ont une notoriété sur le plan national ou qui pourraient avoir un rayonnement international.

- Le site de la bataille de Waterloo est un lieu déjà très fréquenté par des touristes du monde entier (notamment dans certains circuits de visite de Bruxelles). Afin de renforcer son attractivité, il faut veiller à redonner à ce site une structure et une dignité, à rendre l'événement historique plus "lisible" dans les itinéraires et le paysage, à mettre en place des structures d'accueil plus performantes tout en respectant le caractère historique et le patrimoine paysager de la zone. Il convient en outre d'en faire pleinement un élément touristique et culturel wallon et d'y instaurer une "vitrine" pour assurer la promotion de l'image de la région.
- Le site des barrages de l'Eau d'Heure recevra une meilleure structure d'accueil et d'hébergement de tourisme et de loisirs. On sera attentif à la bonne intégration des infrastructures nouvelles, tant sur le plan du respect de l'environnement qu'en ce qui concerne l'inscription du projet par rapport aux activités locales et de l'arrière-pays.
- Les ruines de l'abbaye de Villers-la-Ville, l'ancien Hôtel des ruines et la Ferme de l'Abbaye constituent un point d'appui d'intérêt culturel et historique en Brabant wallon; l'ensemble mérite une amélioration de la structure d'accueil.

Il convient également de rénover et restructurer les centres urbains et les petites villes constituant des pôles d'appui régionaux et sous-régionaux en matière touristique (des aménagements seront notamment réalisés à Durbuy afin de mettre en valeur l'ancienne halle et d'améliorer la situation en matière de circulation, à Saint-Hubert de façon à conforter le renom de cette ville dans les milieux cynégétiques, à Dinant pour améliorer et renforcer l'accueil hôtelier, etc.).

OBJECTIF B : DÉVELOPPEMENT DES ATOUTS TOURISTIQUES DE LA WALLONIE

Coopération entre les différents acteurs (p.169)

La Région doit susciter, soutenir et animer des collaborations visant à créer des synergies entre les diverses politiques liées à l'espace (aménagement du territoire, patrimoine, logement, environnement, agriculture, tourisme, équipements et services, mobilité et transport, énergie, etc.). Ces collaborations rassembleront sur une base volontaire les acteurs politiques, administratifs, parapublics, privés et associatifs. Elles pourront concerner aussi bien une seule commune que plusieurs, et seront notamment mises en place à travers les aires de coopération dont il est question à [la fiche 2](#).

Ces acteurs élaboreront ensemble des projets territoriaux qui viseront notamment à favoriser les synergies entre politiques promotionnelles ayant des intérêts communs, parmi lesquelles le tourisme, le patrimoine et les activités culturelles ([voir les fiches 21 et 24](#)).

Promotion du tourisme wallon (pp. 197-198)

Clientèle touristique de passage

La Wallonie est parcourue par des flux touristiques qui y transitent sans s'y attarder. Une stratégie promotionnelle mieux ciblée permettrait d'attirer cette clientèle potentielle vers des activités de tourisme ou de loisirs, notamment d'étape, et de donner par la même occasion une meilleure image de la région.

Plusieurs pistes peuvent être suivies :

- définir et aménager, notamment le long des eurocorridors et des axes majeurs de transport, des "portes" touristiques et des lieux-vitrines de promotion de l'espace touristique wallon;
- développer et structurer sur le plan touristique des villes constituant des points d'ancrage (notamment Huy, Binche, Namur, Mons, Tournai), renforcer leur rôle de vitrine et de carte d'identité d'un "pays touristique" vers lequel orienter une clientèle potentielle (voir plus haut);
- utiliser les lieux de transports pour la diffusion de l'information : les aires de repos des autoroutes (pour lesquelles des projets se mettent actuellement en place) et les gares.

Structuration et coordination des éléments touristiques

La structuration et l'organisation du secteur du tourisme s'appuieront sur l'identification des atouts dont dispose le territoire à différentes échelles et pour différents types de clientèles.

Il s'agit de déterminer à différentes échelles des "terroirs" touristiques ou des itinéraires basés sur une thématique commune, que l'on marquera spatialement par une signalétique propre. On s'inspirera des travaux déjà réalisés dans le cadre des cellules d'ingénierie touristique des Intercommunales, en veillant toutefois à les intégrer dans une vision globale dépassant les limites administratives.

De même, la dynamique développée dans le cadre des parcs naturels peut être un moyen de concrétiser une organisation du territoire sur le plan touristique.

Les itinéraires prendront la forme de circuits thématiques à parcourir en voiture ou en combinant plusieurs modes de transport (circuits de châteaux, d'abbayes, d'archéologie industrielle, des bières wallonnes, etc.) ou s'adresseront aux circulations lentes en s'appuyant par exemple sur le réseau RAVeL, les sentiers de grande randonnée, les promenades locales balisées, etc.

Enfin, la structuration des activités existantes comme celle de nouvelles infrastructures sera conçue en se basant sur les activités et les ressources humaines locales (commerces, services, équipements, etc.).

Diffusion de l'information et coordination de la promotion

La diffusion de l'information constitue un élément-clé pour le développement de synergies dans la filière touristique. Il convient de fournir dans tous les lieux fréquentés une information variée, claire et bien adaptée. Ainsi, le touriste doit pouvoir trouver dans son lieu d'hébergement l'information et même le matériel permettant de découvrir la région ou le pays touristique. On aura recours à des moyens d'information modernes et attrayants, tels que bornes interactives, site internet régional ou autres moyens informatisés bien adaptés, là où cela se justifie.

Synergies et éléments "catalyseurs"

Pour favoriser les synergies et éviter les doubles emplois, on aidera à la mise en place d'intermédiaires et d'organismes tels que les Maisons du Tourisme, qui, en collaboration avec les structures locales existantes, assureront les maillons manquants d'une filière tant en termes de tourisme que de développement local. Leurs objectifs seront de soutenir les activités touristiques locales (en accroissant le professionnalisme et la coordination des acteurs, en mettant en œuvre des services de "gestion-animation", etc.) et d'assurer l'accueil et l'information des touristes.

Tourisme diffus et intégré

Relevant d'initiatives dispersées, le tourisme diffus peut souffrir davantage d'un manque d'intégration par rapport à d'autres éléments touristiques.

Ainsi, un gîte rural ou à la ferme et une chambre d'hôte doivent pouvoir fonctionner en lien avec diverses activités : il convient donc, comme cela se fait déjà, d'apporter aux particuliers des aides concrètes (documentation et informations diverses, livres, matériel d'observation de la nature, etc.) ainsi que des formations bien adaptées.

Enfin, on favorisera la recomposition et la reconstitution de campings publics ou privés non permanents, bien intégrés et accueillant une clientèle de passage et saisonnière.

Développement des synergies (p.194)

Élargissement des filières dans l'agriculture

La Région wallonne continuera à développer les synergies entre l'agriculture et le tourisme ([voir la fiche 13](#)).

Renforcement des aides au patrimoine (p.211)

On renforcera la protection et l'aide aux biens patrimoniaux qui pourraient soutenir le développement touristique ([voir la fiche 9](#)).

Localisation des infrastructures (p.155)

Implantation d'équipements de grande envergure

Les grands équipements de tourisme se localiseront à proximité des zones déjà fréquentées (vallées et pôles d'appui touristiques) jouissant d'une bonne accessibilité afin d'éviter leur dispersion sur tout le territoire. On choisira de manière préférentielle des sites bien desservis par les transports en commun pour encourager d'autres modes de déplacements que l'automobile.

Pour les infrastructures de tourisme comme pour les équipements de loisirs de plein air, il s'agira d'être attentif à ne pas autoriser de nouvelles implantations ou des extensions d'infrastructures dans les zones sensibles du point de vue naturel, paysager et patrimonial, sur des terres agricoles de grande valeur, dans des zones de protection de captages, à des endroits présentant des risques naturels ou technologiques majeurs, etc. Les implantations nouvelles seront correctement intégrées dans le contexte tant du point environnemental que par rapport aux habitants et aux activités locales.

Requalification des sites touristiques dégradés (p.159)

Certaines zones à grande fréquentation touristique et de loisirs présentent un aspect dégradé notamment du fait de la vétusté des infrastructures ou de l'incohérence de leur aménagement en fonction de leur attrait. D'autres sont particulièrement mal intégrées dans leur contexte : certains sites de vallées touristiques ou d'autres régions à grande fréquentation ont été peu à peu dénaturés sur le plan paysager par la présence d'équipements et d'installations touristiques mal intégrés et particulièrement visibles depuis des points de vue remarquables. Ces implantations ont parfois été réalisées dans les fonds de vallées en zone inondable. Par ailleurs, des zones de loisirs et de tourisme se sont progressivement dégradées suite à une occupation permanente par des populations défavorisées.

En concertation avec les différents acteurs concernés, diverses mesures seront prises notamment pour les installations mal intégrées sur le plan paysager ou implantées dans des zones inadéquates. Ainsi, il sera indispensable de coordonner les politiques régionales concernées pour prévoir des mesures en vue d'assurer le relogement des personnes installées de manière permanente dans les campings ou les parcs résidentiels (voir la fiche 11).

Les fiches "Opérationnalisation du SDER" ont été réalisées par la Division de l'aménagement et de l'urbanisme (DAU) de la Direction générale de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine (DGATLP) avec la collaboration du Centre de recherche en aménagement du territoire (CREAT) de l'Université catholique de Louvain (U.C.L.) et du Laboratoire d'aménagement des territoires (Faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux). Elles sont destinées aux professionnels concernés par l'aménagement de l'espace et le développement territorial (responsables politiques, fonctionnaires régionaux et communaux, chercheurs, aménageurs, urbanistes, architectes, etc.) ainsi qu'aux usagers impliqués dans ces démarches (commissions consultatives, mouvements associatifs ou organisations professionnelles, etc.). Elles présentent les options et mesures du SDER en les classant par thèmes. La fiche 00 expose la méthodologie et un index thématique. La liste des fiches est la suivante :

1. structuration de l'espace	9. patrimoine bâti	17. risques naturels et technologiques
2. contexte suprarégional	10. organisation de l'espace bâti	18. révisions du plan de secteur
3. coopération entre communes	11. logement	19. aménagement opérationnel
4. activités économiques	12. paysages	20. gestion foncière
5. mobilité	13. agriculture, forêts	21. administrations régionales
6. patrimoine naturel, biodiversité	14. tourisme	22. politiques communales
7. environnement	15. équipements et services publics	23. permis d'urbanisme et de lotir
8. ressources naturelles	16. énergie	24. sensibilisation et responsabilisation
